

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Pontoise

Canton de Domont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°: 028-2025

Du : 25 septembre 2025

Nombre de Conseillers :

en exercices : 11

présents : 11

pouvoir : 0

votants : 11

Date de la convocation :

19 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,

Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,

Mesdames Béatrice Brun, Morgane Auger, Malvina Boquet, Sophie Papon, Conseillères Municipales,

Messieurs Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Patrice Glandières, Conseillers Municipaux,

ETAIT ABSENT AYANT DONNE POUVOIR :

ETAIT ABSENT EXCUSE :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Sophie Papon, Conseillère Municipale,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

OBJET : Liquidation de la quote-part du Syndicat Intercommunal de transport des Trois Forêts

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu, les statuts du Syndicat Intercommunal de transport des Trois Forêts

Vu, la délibération du comité du Syndicat Intercommunal de Transport des Trois Forêts n° 04/2019 du 11 avril 2019 proposant la dissolution dudit syndicat,

Vu, la délibération du conseil municipal de Béthemont-la-Forêt n°054-2020 du 10 septembre 2020 approuvant la dissolution du Syndicat Intercommunal de transport des Trois Forêts,

Vu, l'arrêté préfectoral n°A 21-028 en date du 4 février 2021, constatant la fin de l'exercice des compétences du Syndicat Intercommunal de transports des Trois Forêts,

Vu, la demande des services de la préfecture en date du 8 septembre 2025, de délibérer pour clôturer la dissolution du Syndicat Intercommunal de transport des Trois Forêts,

Considérant, que les conditions de la liquidation de la quote-part ne sont pas précisées, à savoir l'approbation de la clef de répartition proposée par le syndicat le 11 avril 2018,

Considérant, que le résultat comptable du syndicat est de 37 932.06 € dont 36 900.00 € doivent être réservés à l'annulation de 2 titres émis en double en 2014, soit une quote-part à répartir de 1 032.06 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

Prend acte, de l'arrêté préfectoral du 4 février 2021, qui a mis fin aux compétences du Syndicat Intercommunal de transport des Trois Forêts,

Prend acte, que le syndicat a émis des titres pour un total de 36 900.00 €, qui doivent être annulés, ramenant l'excédent de trésorerie à répartir à 1 032.06 €,

Propose, que la commune de Baillet en France régularise les titres à annuler du fait de l'absence de budget du Syndicat Intercommunal de transport des Trois Forêts. L'opération sera neutre pour la commune qui inscrira 36 900.00 € au R002 en recettes de fonctionnement et la même somme en dépenses de fonctionnement,

Décide, que la répartition des comptes du syndicat se fera au prorata du nombre d'habitants de chaque commune membre validé lors de l'élaboration des statuts et qui figure pour rappel en pièce jointe. La quote-part des 1 032.06 € revenant à chaque commune membre sera à intégrer au R002 du budget primitif 2026,

Dit, que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et Monsieur le Trésorier Payeur,

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthémont-la-Forêt, le 25 septembre 2025

Didier DAGONET

Maire de Béthémont-la-Forêt

